

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 96

Artikel: Après la votation...

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255857>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La nationalité de la femme mariée

Nous publions ci-après les thèses et l'exposé de motifs que proposera à l'Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, le 5 juin, le Comité Central. Ces thèses, qui ont été adoptées par le Comité sur le préavis d'une Commission spéciale, composée de Mmes Girardet-Vielle et A. Leuch et de M. Leupold, avocat à Bâle, présentent un intérêt tout particulier, non seulement du fait qu'elles tendent à accorder les revendications féministes à cet égard avec les possibilités de modifications du droit actuellement en vigueur chez nous, mais aussi parce que, après avoir été adoptées par l'Assemblée des délégués suisses, elles seront présentées au Congrès international dont une Section est entièrement consacrée à l'étude de cette question. (Réd.)

Thèses

- I. La femme qui épouse un ressortissant d'un pays étranger garde sa nationalité propre.
- II. La femme acquiert, de plus, par son mariage, la nationalité de son mari.
- III. Les droits de la propre nationalité de la femme restent suspendus aussi longtemps qu'elle n'est pas dans son pays.
- IV. Les conséquences de droit civil du mariage sont réglées par la loi nationale du mari, pour autant que la loi nationale entre en question. Reste réservé le droit de la femme de demander le divorce dans son pays d'origine lorsque la loi nationale du mari ne permet pas le divorce.
- V. Un des époux ne peut changer de nationalité sans le consentement de l'autre.
- VI. Les enfants issus du mariage suivent la nationalité du père. Ils possèdent cependant le droit d'opter au cours de leur dix-huitième année pour la nationalité de la mère.
- VII. En cas de guerre, les enfants vivant avec leur mère dans le pays d'origine de celle-ci sont mis au bénéfice, jusqu'à l'âge de dix-huit ans révolus, des avantages qui sont accordés à leur mère par son droit national.

Exposé de motifs

Les 7 thèses ci-dessus ont été formulées dans l'idée qu'elles seraient proposées par l'Association suisse pour le Suffrage des Femmes en vue d'un règlement international de la question. Il va sans dire qu'aucun pays isolé — surtout pas un pays aussi petit que la Suisse — ne peut décider, à lui tout seul, des questions de ce genre. Toutefois les thèses ont été fixées de telle façon qu'elles ne soient pas en contradiction avec les mesures en vigueur chez nous.

I. et II. Le fait que la femme qui épouse le ressortissant d'une autre nationalité puisse avoir une double nationalité est analogue au cas où un citoyen suisse est né dans certains pays étrangers, ou qu'il acquiert plus tard une nationalité étrangère. Il ne perd pas sa nationalité suisse pour cela, et il est de fait qu'un grand nombre de Suisses et de Suissesses possèdent aujourd'hui même une double nationalité.

III. Cette mesure a été ajoutée pour éviter l'abus que pourrait faire une femme de sa double nationalité. Cela doit lui rendre impossible de bénéficier des avantages de l'une des nationalités et de se soustraire aux ennuis de celle-ci en se réclamant de l'autre. Il reste à discuter si l'art. III ne pourrait pas être laissé de côté, car en pratique les droits du pays de domicile seront toujours ceux exercés activement, tandis que les autres resteront à l'état latent.

IV. Il va de soi que l'union matrimoniale ne peut être régie que par un seul droit. Mais la femme sera libre de demander le

divorce dans sa patrie, pour les cas où la loi nationale de son mari ne reconnaît pas le droit de divorce, comme c'était le cas jusqu'ici.

V. Si l'égalité complète des deux sexes ne devait pas être reconnue sur ce point, il faudrait au moins demander que l'homme ne puisse pas changer de nationalité sans que sa femme le sache et qu'elle-même reste libre de l'adopter ou non. Cela susciterait probablement de nouvelles difficultés quant aux enfants et de graves ennuis pour la femme en temps de guerre.

VI. L'âge de dix-huit ans, pour l'option a été choisi en vue de l'établissement des tableaux de recrutement militaire. Cas échéant on pourrait reporter l'option à l'âge de la majorité.

VII. L'art. VII tend à empêcher que des enfants ou des adolescents, ayant été élevés dans le pays d'origine de leur mère, puissent être traités comme ennemis de ce pays en cas de guerre, y être internés ou être « rapatriés » dans le pays de leur père. Comme la mère n'aura plus à subir ces mesures selon l'art I, le sort des enfants transférés seuls dans un pays dont ils ne connaissent peut-être pas même la langue pourrait en devenir encore plus dur que pendant la dernière guerre.

APRÈS LA VOTATION...

...Dimanche 5 heures. Une foule sans cesse grandissante se presse aux vitrines de l'agence où un journal fait afficher les résultats sitôt parvenus. Coude à coude, pêle-mêle, femmes, garçonnets, petites filles, hommes de toutes conditions, tous un crayon à la main, fiévriers, attentifs, fraternels. On lie conversation sans se connaître; les heureux qui sont collés aux vitres transmettent les chiffres exacts à ceux qui tendent désespérément le cou de loin; on se communique ses angoisses, ses calculs, on suppose les résultats à venir en les comparant aux résultats connus. Neuchâtel magnifique, Tessin enthousiasmant, Argovie désespérant. Misère pour Zurich: on croyait mieux. Si faible majorité rejetante à Bâle que l'on peut être encouragé. Résultat inattendu en Thurgovie, à Lucerne: bravo! 7 cantons contre 7; 8 cantons contre 7; 10 cantons contre 7... Oui, mais attendez Vaud, attendez-nous-mêmes. Que vont donner Berne, St-Gall, les Grisons? Le téléphone! Un résultat nouveau à venir afficher: attention!...

Pas une note discordante dans cette foule passionnée pour la grande chose publique, pas un mot violent. Ce que l'on discute, c'est l'interprétation de l'article constitutionnel sur les majorités populaires et cantonales: on cite des textes, on se prend à témoin, on se perd dans l'établissement des majorités des demi-cantons. Un vieux Fribourgeois à ma gauche nous assure à répétitions fois que, « son canton sera bon », et un vieil horloger, le type du cabinotier genevois, à ma droite, me tire par la manche chaque fois qu'il a élaboré un calcul nouveau. Un commis de banque, pipe à la bouche, fait des additions vertigineuses à vue d'œil pour la joie de ses voisins, et un collégien nous apporte toutes chaudes les nouvelles du Bâtiment électoral aux abords duquel il a rôdé toute l'après-midi. A une ou deux fois seulement, quelques paroles de mécontentement de ceux qui, venus trop tard, ne voient rien, ne savent rien, derrière cette mer de têtes: « Il n'y a que des dames et des gosses en avant: cela ne les intéresse pas! Place aux hommes... » Un peu plus tard, quelqu'un tenté par la place que j'occupe tout contre la vitrine, crie: « C'est une suffragette! » Mais c'est tout, et ce ne sont que manifestations d'envie de curieux mal installés. Par-

tout ailleurs, on trouve naturel que des femmes, des gosses, voire même des suffragettes, prennent un intérêt passionné au résultat de cette journée, aient des notions sur les différentes orientations politiques des cantons, et citent l'article 123 de la Constitution fédérale. C'est déjà beaucoup. Et dans cette grande fraternité des heures d'angoisse, on sent son âme vibrer dans l'âme collective.

... Le soir. La grande nouvelle est connue; mais au loin, à la campagne, on attend encore la confirmation décisive du bruit qui court depuis une heure. L'obscurité est descendue. Dans le ciel d'un bleu velouté, nettoyé par un petit orage, s'allument les premières étoiles. Sur la colline qui domine le paysage, c'est la paix de la nuit. Les grandes herbes chargées de graines ondulent mollement au souffle frais du soir. Les grillons chantent comme dans toutes les nuits d'été. Il est vrai que c'est une nuit d'été comme toutes les autres. Et pourtant...

Et voici qu'un arc lumineux a traversé le ciel. Le grand projecteur électrique, qui doit porter la nouvelle dans toute la campagne genevoise, décrit, tel un pinceau rapide, sa courbe dont St-Pierre est le centre. Des rumeurs assourdies nous parviennent, mélange de cloches, de chants, de détonations. Voix de la ville qui s'émeut, trop frémissante encore des angoisses récentes pour que sa joie en sa première heure soit bruyante. Voix de ceux qui ont lutté, travaillé, espéré, désespéré. Voix de ceux qui sentent maintenant, au plus profond d'eux-mêmes, combien l'heure fut grave, quelles responsabilités elle comporte, quel avenir elle ouvre, et ce que l'on attend de nous. Voix émouvantes, dans leurs sonorités lointaines, cependant que le grand rais lumineux achève son arc dans le ciel pâli de cette nuit de mai.

Et après l'heure de frémissement intense, au milieu de la foule chaude, poussiéreuse, anxieuse, l'heure de la paix dans la campagne silencieuse et lointaine. Après la vibration collective extériorisée, le recueillement intérieur en face de la décision d'un peuple. Deux heures qui marquent dans une vie.

* * *

Ce n'est pas seulement pour ces heures-là, pas seulement pour son résultat aux suites d'une importance incalculable, que la journée du 16 mai reste une date pour nous. Elle marque pour d'autres raisons encore.

« La victoire est d'autant plus belle qu'elle a été disputée », écrivait au lendemain du scrutin l'un de nos journaux. Nous ne saurions partager ce point de vue. Puisque, d'après les derniers calculs, le 56 % des électeurs dans toute la Suisse s'est prononcé pour l'adhésion, ne devons-nous pas, tout en nous conformant au principe démocratique de l'acceptation de la volonté de la majorité, nous souvenir de ce 44 % de rejetants ? Il serait aussi absurde qu'injuste de ne voir en eux que des *ultras* de l'extrême-gauche ou de l'extrême-droite, ou des progermanophiles intéressés. Il y a parmi eux foule de personnes sincères, loyales, convaincues, qui ont cru, devant leur conscience, que l'adhésion serait un danger pour notre pays, romprait avec ses traditions, l'engagerait dans des voies néfastes à ce qui fait sa caractéristique et sa raison d'être. Avec le temps et l'expérience, leur opinion a toute chance de se modifier et de se joindre à la nôtre. Mais cette unanimité que nous verrons, dans quelques années, lorsque la Société des Nations aura fait ses preuves, nous ne l'avons pas eue le 16 mai. Et c'est un regret intense pour nous que ce ne soit pas d'un seul élan, d'une seule voix, d'un seul sentiment que, à la question historique qui lui a été posée, notre peuple entier n'ait pas répondu « oui ».

Puis, c'est l'importance effrayante de la forme de suffrage

masculin en vigueur chez nous qui nous a été révélée. Importance éducative, évocatrice des responsabilités de chacun, certes, mais terrifiante aussi par ses résultats. Il eût pu être, sur une question aussi discutée, que la majorité des cantons ne fût pas d'un, comme elle l'a été, mais d'un *demi* seulement. Et quand on a médité, une heure durant, le nez aplati contre les vitres d'une agence, sur l'écart de 4 voix dans les Rhodes Intérieures, ne frissonne-t-on pas en songeant que, sur le vote de ce demi-canton, pouvaient se jouer toutes les destinées d'un pays, et que ce vote lui-même dépendait de quoi... de cinq citoyens qui auraient ou n'auraient pas été déposer leur bulletin de vote ? Ah ! certes, la démocratie directe est chose magnifique, mais quel peuple conscient de ses devoirs n'exige-t-elle pas ? et quelles voix seront jamais assez fortes pour faire comprendre à chacun, aux indifférents, aux sceptiques, aux paresseux, cette vérité, théoriquement répandue dans les manuels d'instruction civique, mais rendue effroyablement tangible : c'est que chacun détient une part de la souveraineté populaire et que l'abstention est un crime de lèse-civisme. Et ne devons-nous pas, nous aussi suffragistes militantes, éducatrices de nos sœurs, la méditer au profond de nous-mêmes ?

Mais, plus fort encore que tous les autres sentiments éprouvés a été celui de notre exclusion. Bien des femmes, jusqu'alors tièdes en matière de suffrage féminin, ont enfin compris ce que signifiait, en une heure pareille, d'être tenues pour incapables de participer à cette décision populaire. Bien des hommes aussi, sans doute, et cela été relevé dans plusieurs discours, mais sans le sentiment poignant qui nous a, à toutes, labouré le cœur. A l'heure où l'on faisait appel à toutes les forces, où l'on galvanisait toutes les énergies, où chaque homme, du plus vieux au plus jeune, du plus ignorant au plus capable, était appelé à se prononcer : nous, nous n'avions rien à dire. Nous n'avions rien à dire. Nous ne comptons pas. Non pas que nous fussions moins compétentes, moins préparées, d'opinion moins intelligemment faite que les hommes. Non pas que les mères, les femmes, celles qui élèvent la jeunesse, qui travaillent dans les champs, les ateliers, les usines, qui se dévouent aux malades, à la solution des problèmes sociaux, ne fussent autant — oserons-nous dire ? *plus* — que les hommes directement intéressés à répondre. Mais nous n'étions que des femmes. Nous ne comptons pas.

Quelques-unes ont essayé de se donner le change à elles-mêmes, à leur douleur et à leur humiliation. Il leur a semblé qu'en participant à des séances, en proclamant leur opinion, en s'efforçant d'exercer cette fameuse influence dont on nous rebat les oreilles (et elles ont pu constater combien restreint était le champ d'action et impuissante cette action !) puis ensuite en s'alignant dans des défilés, en chantant des hymnes patriotiques, en agitant des drapeaux, elles effaçaient en quelque mesure la tare que nos coutumes, plus que nos lois, font peser sur nous. Nous n'aurions pu les suivre pour notre part dans cette voie. Qui n'a pas été à la peine n'a pas le droit d'être à l'honneur. Qui n'a pas été jugé digne de voter ne doit pas être digne de manifester après le scrutin. Le patriotisme, le civisme ne doivent pas être confondu avec la sentimentalité. Ce sont choses d'essence plus haute, plus grave, plus fière. Il n'est peut-être pas inutile de le redire, même à des féministes.

... Les hasards de la réunion d'une Commission pour la préparation du Congrès nous avaient réunies, ce samedi-là 15 mai. Une Bernoise, une Neuchâteloise, une Vaudoise, une Genevoise : quatre mineures. Deux Anglaises : deux citoyennes. Si leur pays ne leur avait pas demandé leur opinion, c'était parce qu'il ne l'avait pas demandée aux hommes non plus. A nous, on ne nous

la demandait pas, quand on la demandait aux hommes, nos concitoyens. Pourquoi?

Cinq heures. Le scrutin s'ouvre. Tous les électeurs s'empressent. La voix profonde de la cloche de la cathédrale, de celle qui ne sonne que dans les heures graves de l'histoire de notre République, se fait entendre. C'est le moment solennel.

Nous nous sommes regardées. Et plus encore que les deux heures vécues le lendemain, dans la foule, puis dans la paix étoilée de la campagne — cette heure — celle-là, où nous avons bu jusqu'à la lie le calice de notre impuissance — marque dans notre vie.

E. Gd.

VIII^{me} CONGRÈS de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes (Genève, 6-12 Juin 1920)

A mesure que se rapproche la « grande semaine » le travail s'accélère, et le cadre de grandes lignes fixées en premier lieu se remplit des derniers détails. Les Commissions sont toutes à la tâche, le programme définitif s'imprime, l'annonce de nouvelles délégations parvient chaque jour au Secrétariat international, les demandes de renseignements pleuvent, et l'on sent bien de toutes parts que la période des réalisations de tant de plans minutieusement élaborés est à la porte.

Et ce n'est pas sans un certain sentiment de fierté que le Comité Suisse d'organisation contemple — quand il a le temps de jeter un coup d'œil en arrière! — l'œuvre accomplie! Alors que les autres Congrès de l'Alliance internationale ont été préparés tranquillement et lentement en une, voire deux années, celui-ci a été mis sur pied, mené à chef, en moins de 3 mois. Trois mois. Car c'est le 13 mars qu'a été constitué le Comité d'organisation, lequel n'a pu véritablement se mettre à la besogne que lorsque Miss Macmillan a débarqué chez nous, soit le 23 mars. Le 6 juin le Congrès s'ouvrira. Et nous serons prêtes.

Certes, nous devons, dans ces circonstances, demander beaucoup d'indulgence et de bienveillance à nos hôtes, tant Confédérées qu'internationales. Certes, il est des dispositions prises pour d'autres Congrès que nous avons dû délibérément laisser de côté; des raffinements, des perfectionnements que l'on ne trouvera pas chez nous comme à Budapest, Stockholm ou Amsterdam... Cela, faute de temps souvent, faute d'argent aussi, ou encore en raison des difficultés de l'existence inconnues en ces temps heureux de l'avant-guerre, où les passeports n'existaient pas, où les chemins de fer se faisaient un devoir d'offrir des prix de faveur à des congressistes, où les publications coûtaient à peu près le tiers de ce qu'elles valent actuellement. Mais qui ne comprendra les impossibilités où nous nous sommes heurtées, et ne nous pardonnera de n'avoir pas pu faire aussi bien que dans les Congrès précédents, malgré notre désir de faire *mieux*? Et puis, le Congrès de Genève doit être avant tout un Congrès de travail. Trop de problèmes brûlants se posent, qui doivent absolument être discutés en commun après l'ouragan qui a si profondément transformé les conditions de l'existence. Car, si l'égalité politique est un fait reconnu pour 16 des pays affiliés à l'Alliance, d'autres (inutile de dire lesquels!!!) sont encore loin de compte, les uns au début de la carrière, les autres en pleine lutte. Puis l'égalité politique n'est pas un but en elle-même: c'est le moyen de parvenir à la réalisation de l'égalité en d'autres domaines, moral, civil, économique. Comment? C'est ce que le Congrès aura à discuter. La Société des Nations, dont

la charte fondamentale est favorable aux femmes, peut nous aider, et beaucoup dans cette tâche. Comment? c'est encore ce que le Congrès aura à discuter. Et enfin, que l'Alliance va-t-elle devenir devant une situation si complètement transformée? c'est ce que le Congrès devra, non seulement discuter, mais encore décider. La tâche est trop vaste pour laisser du temps à des festivités.

Nous en aurons cependant quelques-unes. L'Etat et la Ville de Genève nous offrent avec la plus sympathique amabilité (« Ce que nous faisons pour des congrès masculins, pourquoi ne le ferions-nous pas pour des congrès féminins? Ne sommes-nous pas égaux devant la loi? » nous a dit textuellement l'un de nos premiers magistrats municipaux) une réception officielle au Palais Eynard, le vendredi 11 juin à 5 heures. Qui connaît le Palais Eynard, le charme de ses salons Empire, les vieux arbres de son parc réservé à jet de pierre du monument des Réformateurs, qui a goûté la parfaite ordonnance des réceptions organisées par la Ville de Genève, saura apprécier à sa juste valeur le geste de nos autorités. Elles ne s'en tiennent d'ailleurs pas là, puisque le Conseil d'Etat, le Bureau du Grand Conseil, le Conseil Administratif et le Bureau du Conseil Municipal assisteront officiellement à la grande séance publique d'ouverture du Congrès, à laquelle M. Mussard, président du Conseil d'Etat prendra la parole. De son côté, l'Institut Jaques-Dalcroze nous offre par invitations une séance de rythmique, à laquelle nous espérons que tous les congressistes pourront assister, des manifestations de ce genre étant une spécialité de Genève. Une Commission dite « des visites » organise pour chaque après-midi de la semaine du Congrès, entre 5 et 7 h. une promenade en ville ou hors de ville, qui permettra aux congressistes de voir les édifices les plus intéressants et les points de vue les plus cotés de Genève; et le samedi 12, à 5 heures, 200 congressistes — le nombre des inscriptions sera malheureusement limité — s'embarqueront en bateaux à moteurs pour Coppet, où ils procéderont à une visite du château de M^{me} de Staël, avant de prendre leur repas du soir dans un des jolis petits hôtels du premier village sur la rive vaudoise. La Compagnie Générale de Navigation ayant argué de son manque de charbon pour refuser de mettre un vapeur à notre disposition, force nous est de nous rabattre sur une vraie flottille de « mouettes ». Ce sera charmant.

Nous ne réimprimons pas ici le programme que nous avons déjà publié dans nos précédents numéros, et qui sera d'ailleurs remis en détail et dans les trois langues à chaque congressiste sur présentation de sa carte de congrès, avec insigne, guide de Genève, etc., dès le vendredi 4 juin, par le Bureau de Renseignements (1^{er} étage de la Maison Communale, à gauche). On peut également, et d'ici au Congrès, se procurer le programme-résumé en français, au Secrétariat du Congrès, rue Etienne-Dumont. L'attribution de chaque pièce de la Maison Communale est terminée, et tapissiers, menuisiers, jardiniers, n'attendent que le moment de se mettre à l'œuvre. Le programme du Congrès donnera également la description détaillée de toutes les ressources qui se trouveront pour les congressistes dans ce vaste bâtiment, pour l'aménagement duquel la Mairie de Plainpalais nous a si aimablement facilité toutes choses. C'est une véritable joie pour nous, suffragistes de Genève, de constater quel accueil nous avons reçu partout.

Rappelons en terminant que pour participer au Congrès, il faut se procurer une carte de Congrès à 12 fr., qui donne droit à toutes les séances, à la réception offerte par la Ville et l'Etat de Genève, et, nous l'espérons, à la séance Jaques-Dalcroze. Seuls, les 24 délégués de l'Association suisse pour le Suffrage,